

### Liste des branches de promotion (nombre = 13) :

Allemand	Physique
Anglais	Psychologie sociale et communication
Français CA ou CB	Informatique appliquée
<b>Mathématiques</b>	Education à la citoyenneté
<b>Sciences du sport</b>	Education physique et sportive
Biologie	Option
Chimie	

Branches fondamentales : **Mathématiques et Sciences du sport**

(une branche fondamentale ne peut pas être compensée)

La branche **Vie, société et religions** compte pour la moyenne générale (= **MG**) mais pas pour la promotion.

### Promotion :

	<b>MG &lt; 36</b>	<b>MG = 36 ou 37</b>	<b>MG ≥ 38</b>
toutes les notes annuelles <b>≥ 30</b>	<b>classe réussie</b>	<b>classe réussie</b>	<b>classe réussie</b>
1 note annuelle insuffisante <b>≥ 20</b>	1 ajournement	1 compensation <b>classe réussie</b>	1 compensation <b>classe réussie</b>
2 notes annuelles insuffisantes <b>≥ 20</b>	2 ajournements	1 compensation 1 ajournement *	2 compensations <b>classe réussie</b>
3/4 notes annuelles insuffisantes <b>≥ 20</b>	3/4 ajournements	1 compensation 2/3 ajournements *	2 compensations 1/2 ajournement *
1 note insuffisante dans branche fondamentale	1 ajournement	1 ajournement	1 ajournement
note annuelle <b>&lt; 20</b>	ajournement	ajournement	ajournement
<b>5</b> notes annuelles ou plus <b>&lt; 30</b> **	<b>échec</b>	<b>échec</b>	<b>échec</b>

\* Le conseil de classe décide quelle branche sera compensée et quelle branche donnera lieu à un ajournement.

\*\* L'élève échoue si le nombre de ses notes annuelles insuffisantes est supérieur au tiers (non arrondi) du nombre total des branches de promotion.

### Après le 1<sup>er</sup> semestre

#### Mesures de remédiation :

Des mesures de remédiation peuvent être recommandées par le conseil de classe pour l'élève ayant une note semestrielle < 30 :

- un suivi différencié
- une étude S.O.S.
- des travaux de mise à niveau



## Après le 2<sup>e</sup> semestre

### En cas de compensation :

Le conseil de classe peut imposer un **travail de révision** avec éventuellement une épreuve dont la note est mise en compte comme devoir en classe du 1<sup>er</sup> semestre de l'année suivante.

### En cas d'ajournement :

Une note insuffisante dans une branche fondamentale et/ou une note annuelle < 20 donne toujours lieu à un **travail de vacances**.

Pour les autres branches le conseil de classe décide pour chaque élève si l'ajournement est un **travail de vacances** ou un **travail de révision**.

- Le **travail de vacances** se solde par une épreuve en septembre et une décision de promotion. (Le dossier TV compte pour un quart, l'épreuve pour trois quarts)
- Le **travail de révision** peut se solder par une épreuve dont la note est mise en compte comme devoir en classe du 1<sup>er</sup> semestre de l'année suivante.

Un ajournement en **Connaissance du monde** donne lieu à **1 épreuve** : Géographie 30 points **ET**  
Histoire 30 points

### En cas d'échec :

L'élève peut choisir

- entre le **redoublement** et
- l'**orientation** vers une voie pédagogique adaptée.

En cas de redoublement : Français cours avancé ou cours de base sur décision du CC.

Le redoublement est toujours accompagné d'une **mesure de remédiation** (= un suivi différencié).

### Français en 2<sup>e</sup> :

CA - note annuelle ≥ 30	- FRANC <b>ne compte pas</b> pour la promotion - l'élève peut choisir FRANC en 2 <sup>e</sup>
CA - note annuelle entre 26 et 29 *	- FRANC <b>ne compte pas</b> pour la promotion - FRANC en 2 <sup>e</sup> : sur décision du conseil de classe <b>OU</b> après réussite d'une épreuve complémentaire
CA - note annuelle entre 20 et 25 *	- FRANC <b>ne compte pas</b> pour la promotion - FRANC en 2 <sup>e</sup> : <b>seulement</b> après réussite d'une épreuve complémentaire
CA - note annuelle entre 15 et 19 *	- FRANC <b>compte</b> pour la promotion - FRANC en 2 <sup>e</sup> : si compensation => après réussite d'une ép. complémentaire si ajournement => après réussite du TV
note annuelle < 15	- FRANC <b>compte</b> pour la promotion <b>ET</b> donne lieu à un ajournem. - FRANC en 2 <sup>e</sup> n'est pas possible

\* le cours de base est certifié sur le bulletin de 3<sup>e</sup>

CB - note annuelle ≥40	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FRANC <b>ne compte pas</b> pour la promotion</li> <li>- l'élève peut choisir FRANC en 2<sup>e</sup></li> </ul>
CB- note annuelle entre 36 et 39	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FRANC <b>ne compte pas</b> pour la promotion</li> <li>- FRANC en 2<sup>e</sup>: <ul style="list-style-type: none"> <li>sur décision du conseil de classe</li> <li><b>OU</b></li> <li>après réussite d'une épreuve complémentaire</li> </ul> </li> </ul>
CB - note annuelle entre 30 et 35	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FRANC <b>ne compte pas</b> pour la promotion</li> <li>- FRANC en 2<sup>e</sup>: <ul style="list-style-type: none"> <li><b>seulement</b> après réussite d'une épreuve complémentaire</li> </ul> </li> </ul>
CB - note annuelle entre 20 et 29	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FRANC <b>compte</b> pour la promotion</li> <li>- FRANC en 2<sup>e</sup> n'est pas possible</li> </ul>
note annuelle < 20	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FRANC <b>compte</b> pour la promotion <b>ET</b> donne lieu à un ajournem.</li> <li>- FRANC en 2<sup>e</sup> n'est pas possible</li> </ul>